



INSCRIPTION EN PRÉSENTIEL 2024-2025 en BUT ou LICENCE PROFESSIONNELLE

Réservé
administration

NOM : PRÉNOM :

FORMATION :

Parcours (si inscription en BUT 2^e ou 3^e année) :

Pièces
fournies

Ce document est à compléter, à signer et à apporter le jour de votre inscription

Pour toute question écrivez à lutn-inscription@umontpellier.fr

OUI NON

Pièces à remettre à la scolarité pour une 1^{re} INSCRIPTION à l'IUT de Nîmes

- Dossier d'inscription complété ([à télécharger sur le site de l'IUT](#))
- Carte Nationale d'Identité/Passeport en cours de validité (ORIGINALS + COPIES)
- Titre de séjour ou récépissé de demande (en cours de validité) si vous êtes extracommunautaire
- Attestation nominative CVEC 2024-2025
- 1 **photo** d'identité récente à agraffer directement sur le dossier
- Attestation d'**assurance scolaire/extra-scolaire/universitaire** ou **attestation responsabilité civile** en cours de validité mentionnant obligatoirement votre nom
- La Journée Défense Citoyenneté si vous êtes Français(e) de - 26 ans (à défaut attestation recensement /exemption)
- Le **relevé de notes** officiel du baccalauréat portant le n° INE (ORIGINAL + 1 COPIE)
- Si vous avez déjà été inscrit(e) dans l'enseignement supérieur, les attestations de réussite et/ou **relevés de notes** obtenus depuis le bac (copies)
- Attestation de réussite ou **diplôme bac + 2 pour une inscription en licence professionnelle** (ORIGINAL + 1 COPIE)
- Si vous êtes étudiant(e) **international(e)**, le diplôme de fin d'études secondaires accompagné d'une traduction assermentée si le document n'est pas rédigé en français) + l'attestation de réussite ou le diplôme bac + 2 pour une inscription en licence professionnelle (ORIGINALS + COPIES)
- En cas de paiement demandé se munir d'une **Carte bancaire Visa ou MasterCard**

OUI NON

Pièces à remettre à la scolarité pour une RÉINSCRIPTION (vous étiez étudiant à l'IUT de Nîmes en 2022-2023)

- Dossier d'inscription complété ([à télécharger sur le site de l'IUT](#))
- Carte Nationale d'Identité/Passeport/Titre de séjour (en cours de validité) (ORIGINALS + COPIES)
- 1 **photo** d'identité récente à agraffer directement sur le dossier
- Attestation nominative CVEC 2024-2025
- Attestation d'**assurance scolaire/extra-scolaire/universitaire** ou **attestation responsabilité civile** en cours de validité mentionnant obligatoirement votre nom
- Votre carte d'étudiant 2023-2024 pour actualisation
- En cas de paiement demandé se munir d'une **Carte bancaire Visa ou MasterCard**

OUI NON

Pièces complémentaires SELON VOTRE SITUATION

- Si vous êtes **mineur(e)** à la date d'inscription l'« autorisation d'inscription pour étudiant(e) mineur(e) » ([à télécharger sur le site de l'IUT](#))
- Si vous étiez **déjà inscrit(e) à l'UM** votre carte étudiant(e) 2023-2024
- Si vous êtes **boursier(e)**, la notification conditionnelle ou définitive de bourse CROUS 2024-2025
- Si vous êtes admis(e) via **Parcoursup**, la notification Parcoursup
- Si vous êtes admis(e) via **eCandidat**, la décision d'admission
- Si vous êtes admis(e) par **transfert entre IUT** vos résultats dans votre IUT d'origine
- Si vous vous inscrivez par apprentissage, le certificat d'engagement du CFA (à défaut le contrat d'apprentissage visé du CFA)
- Si vous êtes **pupille** (Nation/République), le justificatif ((ORIGINAL + COPIE))

Dossier contrôlé par le pôle scolarité

Signature de l'étudiant(e) :

INCOMPLET le : COMPLET le

En cas de délit de faux et usage de faux, l'article 441-1 du Code pénal dispose que les peines encourues sont de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende. L'établissement se réserve le droit d'engager toute action envers l'étudiant fraudeur.

Attention : tous les originaux pourraient vous être demandés ultérieurement.

Art. D.612-4 du Code de l'Éducation

Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.